

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 34

Artikel: Communiqué

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270439>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

VAUD

Les candidats au Conseil des Etats

M. Gabriel Despland, radical, conseiller aux Etats sortant
M. Louis Guisan, libéral
M. René Villard, socialiste.

Pour voter

Dans le canton de Vaud, le vote n'offrira pas de difficulté particulière aux électrices. En présentant leur carte d'électrice, elles ne recevront que le bulletin portant les noms des candidats au Conseil national. Elles bifferont simplement le ou les candidats qu'elles ne désirent pas soutenir de leur vote.

Corina Bille

Corina Bille, l'écrivain valaisanne, qui vit au-dessus de Sierre, n'a pas fini de nous étonner. Après ses romans si caractéristiques, après ses reportages sur la terre valaisanne, elle vient d'écrire un recueil de pièces de théâtre en un acte, qui paraîtra très prochainement. Elle en a donné la première au Lyceum, à Lausanne, le 4 octobre, en lisant deux de ses œuvres dramatiques. L'ouvrage porte le titre : « L'Inconnue du Haut-Valais ».

L'écrivain, d'une voix un peu morne qu'on lui a reprochée, à lui, non pas en actrice, mais en auteur qui livre ainsi à son public ce qui lui tient à cœur, ce qui est sa chair et son sang. Et cette voix apparemment indifférente rendait plus émouvantes ces évocations de la terre valaisanne, ces drames poignants éclairés par le mysticisme ou la verdeur des mœurs de ce canton. L'auditoire de Mme Bille a pris le plus grand plaisir à cette séance de lecture, en se réjouissant d'en savoir plus long sur « l'Inconnue du Haut-Valais ».

S. B.

Les femmes d'affaires

A Lutry, le 18 septembre, est décédée subitement Mme Olga Bujard-Dupuis, une personnalité connue dans de larges milieux : c'était la veuve d'Alfred Bujard, négociant en vins à Lutry et à Sion, décédé le 15 mars 1961 ; elle s'était toujours intéressée au travail de la maison Bujard et, à la mort de son mari, ce qui fut pour elle un coup dur, elle poursuivit vaillamment le travail.

Mme Bujard était depuis 1962 jurée cantonale pour la commune de Lutry. Elle était présidente du Conseil d'administration de la maison Bujard S.A.

Mme Bujard était d'une grande bonté, d'une grande générosité ; nombreuses sont les institutions qui ont bénéficié de ses dons. Elle a été avant tout la fondatrice, la présidente, l'administratrice des colonies de vacances de Lutry, installées dans un chalet de la Combattaz, sous son égide, le chalet a été agrandi, amélioré, modernisé et chaque année, avec Mmes Jacqueline Jacotet et Madeleine Ganty, elle organisait la Fête des vendanges de Lutry, en faveur de la colonie. Son départ si brusque creuse un grand vide dans la population de Lutry.

S.B.

Communiqué

Vos enfants ont grandi...

Leurs vêtements sont devenus trop petits et reposent probablement au fond d'une armoire. Or, savez-vous que le Centre vaudois d'aide à la jeunesse, qui accorde à de nombreuses familles du canton des secours de diverse nature, possède un vestiaire qui, lui, se dégarit ?

Afin de faire face aux nombreuses demandes qu'il reçoit, il vous invite à jeter un coup d'œil dans vos armoires et il vous remercie toutes les personnes qui lui feront parvenir des effets en bon état.

Même les vieux lainages, inutilisables mais propres, seront les bienvenus, car leur vente permettra l'achat de laine neuve.

Les envois sont à adresser au Centre vaudois d'aide à la jeunesse, rue de Bourg 8, Lausanne.

Par avance, un chaleureux merci.



INSTITUT DE BEAUTE

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève

Tél. 24 42 10 Membre de la FREC

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Confections soignées pour enfants

Election au Conseil des Etats

Electrices des cantons de Vaud et de Genève, comment voterons-nous les 25, 26 et 27 octobre prochains ?

Ne l'oublions pas. Mieux, répétons-le autour de nous. Nous sommes électrices à part entière pour élire nos deux représentants au Conseil des Etats. Bien que possédant leur droits politiques cantonaux, les électrices neuchâteloises ne pourront malheureusement faire cette expérience, les députés au Conseil des Etats étant élus dans ce canton par le Grand Conseil et non par le peuple.

Il est clair que notre intérêt serait autrement plus grand si nous pouvions aussi participer à l'élection du Conseil national dont le nombre des députés plus élevé dépend de celui des habitants et varie forcément de canton à canton. Mais on sait que l'élection de cette Chambre fait partie des droits fédéraux du citoyen, alors que celle du Conseil des Etats, Chambre qui représente les cantons, est du ressort des droits cantonaux, d'où notre compétence. Ne nous y trompons pas, si nous le voulons, nous représentons une force électorale. La propagande de ces prochains jours nous le démontrera.

Le fait que notre participation électorale se limite à deux cantons seulement ne doit pas nous faire penser que le jeu n'en vaut pas la peine, que notre influence est minime, que les intérêts de notre famille ou ceux qui nous sont plus personnels n'en subiront aucun contre-coup. Bien au contraire.

Ne perdons pas de vue que toutes les réformes sollicitées par les femmes depuis tant d'années doivent être acceptées par les deux Chambres et que c'est devant le Conseil des Etats que, jusqu'ici, elles rencontrent le moins de compréhension. Il suffit de penser au récent échec de l'égalité des primes dans l'assurance-maladie, au veto renouvelé de cette Chambre en matière d'égalité des salaires pour un travail égal entre les hommes et les femmes.

Nous devons être conscientes encore que d'autres problèmes seront évoqués prochainement devant le Parlement fédéral.

Ce seront entre autres la réforme du droit de famille et parmi ces dispositions celles concernant les régimes matrimoniaux actuellement si défavorables à la femme mariée, l'institution d'une assurance-maternité ou mieux d'une assurance-natalité qui devra prévoir enfin une indemnité de salaire pour l'accouchée devant quitter son travail, l'extension sur terrain fédéral des allocations familiales, l'angoissante suppression pour certaines régions du contrôle des loyers, la loi sur le travail qui touche toutes les salariées, les mesures relatives à la santé, telles que la lutte contre la pollution de l'eau toujours plus alarmante et celle de l'air qui ne l'est guère moins, l'abus des calmants et tant d'autres problèmes dus à la transformation de nos modes de vie.

Il est à peine besoin, dès lors, d'insister sur l'importance capitale du choix des deux conseillers que nous allons élire et qui devront apporter et maintenir un courant d'air nouveau autant qu'équitable, il s'agit de nos conditions de vie. Il est donc dans nos possibilités, comme électrices, de contribuer à l'élection au Conseil des Etats de deux personnalités ouvertes aux nécessités et problèmes économiques, sociaux et politiques, d'ailleurs inéluctables de ces prochaines années.

La récente demande d'adhésion de notre pays au Conseil de l'Europe est bien la preuve que la Suisse cherche à rattraper ses quinze dernières années d'isolement dans une Europe entièrement transformée. Notre pays se devra maintenant de reconnaître tout en œuvre pour pouvoir signer la Convention des droits humains et pour cela reconnaître aux femmes suisses leurs droits politiques complets.

Il appartient en conséquence aux électrices de se renseigner sur les positions que défendront leurs candidats à l'égard de toutes ces questions et plus particulièrement à l'égard de celles les concernant directement. La chose est d'autant plus aisée qu'il ne s'agit que de deux conseillers à élire.

E. K.

Propos sur l'Exposition de Madame OLTRAMARE à la Galerie Chédel

LE PROFANE. — Cette peinture me charme par sa sérénité.

LE TACHISTE. — C'est cette sérénité que je lui reproche justement ; vous n'y voyez aucun contraste suggestif, aucune débâche de tons.

LE PROFANE. — Votre reproche tombe à plat puisqu'après tout, de l'homme des cavernes dessinant ses buffles jusqu'à Picasso élaborant ses produits cérébraux, la peinture est un art qui dose les tons et crée les formes...

LE TACHISTE. — Assez de théories ! Des taches ! Je veux des taches, de belles et bonnes taches...

LE PROFANE. — Mais si la couleur ne se glisse pas dans des formes aisément discernables, voire évocatrices ou même émouvantes, mieux vaut qu'elle dorme dans ses pots.

LE TACHISTE. — Je l'en ferais sortir, même violemment, pour qu'elle marque avec éclat sa présence fraîche et joyeuse.

LE PROFANE. — Je ne comprends miette de tous vos beaux discours. Par contre, les aquarelles d'Yvonne Oltramare sont vives et fortes. Elles témoignent d'un talent sûr, d'une perception exacte non seulement des paysages ou des objets, mais de leur sens intime. C'est pourquoi ces aquarelles créent une atmosphère toute de vie fraîche et joyeuse.

LE TACHISTE. — Quel enthousiasme, grands dieux ! Vous me faites un peu peur ; passez à l'étage et les huiles vous feront retirer vos paroles imprudentes.

LE PROFANE. — Pourquoi voudriez-vous que l'artiste utilisât le même langage ? Ses huiles délivrent le même message que les aquarelles, mais leurs tonalités sont plus retenues. Regardez ce village du midi trois ou quatre fois reproduit de points différents ; il n'a pas toujours le même éclat et l'impression qui s'en dégage participe aux jeux changeants des éclairages et des sentiments.

LE TACHISTE. — Je vois que vous appréciez la demi-teinte.

LE PROFANE. — L'élégance de cette peinture me convient. Son art pénètre en vous, non pas irruption bouleversante, mais avec politesse et honnêteté comme il convient à qui vous parle de fraîcheur et de repos. Yvonne Oltramare affectionne les arbres qui jalonnent ses chemins, qui ornent ou

qui charpentent ses paysages. Ne croyez-vous pas qu'un peintre moderne puisse désirer nous faire partager son goût de la simplicité ? L'habileté de son pinceau et la force de son talent ne peuvent-elles se joindre pour nous suggérer la douceur de vivre se découvrant encore dans l'harmonie des tons et la distinction des formes ?

LE TACHISTE. — Votre propos ne me va guère : vous n'êtes qu'un profane.

LE PROFANE. — Et j'ai grand désir de le rester...

L'enregistreur

NEUCHÂTEL

Bevaix

Mme Hélène Nussbaum-Fardel

Membre du Conseil général, Mme Nussbaum est décédée le 17 septembre 1963, après une pénible maladie supportée vaillamment. Le Comité cantonal pour le suffrage féminin est en deuil, car la défunte était sa dévouée trésorière depuis quatre ans.

Mme Nussbaum faisait partie de la section de Neuchâtel depuis de nombreuses années, et depuis 1959, elle était membre actif du Parti radical.

Son franc parler et son courage à ne pas manquer une occasion de défendre les droits de la femme, faisaient d'elle une personnalité très attachante du mouvement féministe.

Que sa famille trouve, dans ces lignes, l'expression de la sympathie et de la reconnaissance des suffragistes neuchâteloises.

M. P.

Les Brenets

Une nouvelle conseillère générale

Un poste était à pourvoir au Conseil général par suite de la démission d'un député socialiste. La liste des suppléants du Parti étant épuisée, c'est Mlle Mathilde Margot qui fut désignée ; elle vient d'être proclamée élue par le Conseil communal.

Nous félicitons chaleureusement Mlle Margot d'avoir été choisie et félicitons non moins chaleureusement son parti d'avoir porté son choix sur une femme.

M. P.

GENÈVE

Les candidats au Conseil des Etats

M. Eric Choisy, libéral
M. Alfred Borel, radical
M. Antoine Pugin, chrétien-social
M. André Chavanne, socialiste
M. Théodore de Félice, communiste

Quelques renseignements

A Genève, chaque parti n'aura qu'un seul bulletin de vote pour élire les conseillers nationaux et les conseillers aux Etats, mais il y aura deux couleurs d'estampilles, l'une, verte pour les femmes, l'autre, jaune pour les hommes.

Les électrices ne voteront, comme déjà dit, que pour les conseillers aux Etats, mais le bulletin qui sera mis à leur disposition portera également les candidats au Conseil national lesquels seront inscrits en premier. Elles ne doivent pas s'en effrayer. Il ne sera tout simplement pas tenu compte de leur vote pour les candidats au Conseil national. En revanche, elles voteront, selon leur conviction, pour un ou pour deux candidats au Conseil des Etats. Si, par erreur, l'électrice ajoute un troisième candidat, ce sont les deux premiers inscrits qui compteront, le troisième tombant sans autre. Il en serait de même d'un quatrième ou d'un cinquième.

Centre de liaison de sociétés féminines genevoises

Le succès remporté par le cours sur la viande organisé au mois de mai par la Commission économique du Centre de liaison de sociétés féminines genevoises et la Commission romande des consommatrices, en collaboration avec le Groupe féminin chrétien social et le Groupe féminin radical ne nous avait pas permis d'accepter toutes les inscriptions reçues. Nous avions dû vous aviser qu'un nouveau cours serait organisé en automne et que vous en seriez informée.

Nous vous annonçons que ce cours aura lieu aux dates suivantes :

Première séance, mardi 5 novembre, à 20 h. 30

au Buffet de la Gare de Cornavin (salle des fêtes, 1er étage)

M. Després, directeur du Service vétérinaire municipal et de l'abattoir, nous parlera de la conservation et de l'hygiène de la viande.

Deuxième séance, jeudi 7 novembre, à 14 h. 30 ou 20 h. 30

cours pratique de démonstration, avec explications, dans plusieurs laboratoires de grandes boucheries de la ville (qui vous seront désignées lors de la première séance).

Troisième séance, mardi 12 ou mercredi 13, à 20 h. 30 ou jeudi 14, à 14 h. 30 (à choix) à l'Ecole ménagère du boulevard James-Fazy

cours de cuisson des morceaux de viande bon marché, mais mal connus et peu employés.

Finance d'inscription :

Fr. 3.— pour les trois séances, perçus lors de la première causerie, au Buffet de la Gare, le 5 novembre.

Prière d'envoyer votre inscription à Mme Renée Bonardelly, 112, route de Chêne, Chêne-Bougeries, avant le 25 octobre, en précisant si vous choisissez les cours de l'après-midi ou du soir.

CONFÉRENCES ET RÉUNIONS

Le troisième mercredi de chaque mois

Association des commis, rue du Perron, 20 h. 30 : séance du Club de Genève des Femmes de carrières libérales et commerciales.

Dimanche 20 octobre

Lyceum, 3, promenade du Pin, 16 h. 45 - Musique de chambre de Johannes Brahms, avec le concours de Hella Weiner, soprano, Véra Diakoff, alto, G. Troyon, ténor, G. Pucher, baryton, Betty Bill, pianiste et Maroussia Le Marc'Hadour.

Lundi 21 octobre

Union des femmes, 22, avenue Etienne-Dumont, 17 h. - Séance d'information au sujet de l'élection du Conseil des Etats.

Dimanche 27 octobre

Lyceum, 3, promenade du Pin, 17 h. - Poèmes et musique avec Odette Kocher, récitante, Liselotte Born, pianiste, F. Courvoisier, violoncelliste.